

Vie de classe Fiche 2 / Quels sont le rôle du délégué, et son mode d'élection ?

□ A l'aide des documents de la Fiche A, souligne en vert les propositions qui te semblent justes et en rouge celles qui te semblent fausses.

1

1. Être candidat :

- a. Ma copine n'est pas française, elle ne peut pas être déléguée de classe.
- b. Tout le monde peut se présenter.
- c. Il ne peut pas être délégué car il l'était déjà l'an dernier.
- d. Je ne peux pas être candidat parce que mes parents me l'interdisent.
- e. Ses résultats trop faibles de l'an dernier l'empêchent d'être candidate.

2. Devenir délégué (ou suppléant) :

- a. Le délégué est désigné par le Principal du collège.
- b. Le délégué est désigné par le C.P.E.
- c. Le délégué est désigné par le professeur principal.
- d. Le délégué est élu par ses camarades.
- e. Les suppléants remplacent les délégués en cas d'absence ou d'empêchement.

3. Le scrutin :

- a. Le délégué est élu à la majorité des voix.
- b. Chacun doit dire pour qui il a voté.
- c. Le vote est secret.
- d. Pour être élu au premier tour, il faut obtenir au moins 15 voix.
- e. Au deuxième tour, il faut avoir plus de 10 voix pour être élu.
- f. On n'a pas le droit de voter pour soi-même.

4. Le rôle des délégués et des suppléants :

- a. Les délégués représentent la classe auprès des professeurs.

b. Les délégués parlent aux adultes du collège des problèmes communs aux élèves.

c. Les délégués peuvent intervenir pour soutenir ou discuter du cas d'un élève particulier.

e. Les délégués représentent les élèves au conseil de classe.

5. Au conseil de classe :

- a. Le délégué est l'avocat des élèves.
- b. Le délégué doit intervenir dans le même sens que les professeurs.
- c. Il ne doit parler que si on l'interroge.
- d. Le délégué vote sur le passage des élèves dans la classe supérieure.
- e. Les suppléants ont le droit d'assister au conseil de classe même si les délégués sont là.

6. Ce que peuvent faire et ce que ne peuvent pas faire les délégués :

- a. Le délégué a le droit de décider du déplacement d'un cours ou d'un devoir.
- b. Le délégué peut demander le déplacement d'un cours ou d'un devoir.
- c. Les délégués peuvent demander à être dispensés d'une heure de cours par semaine.
- d. Les délégués peuvent s'opposer en classe à une décision d'un professeur.
- e. Les délégués peuvent contester auprès du professeur principal la décision d'un autre professeur.

Vie de classe Fiche 2 / Quels sont le rôle du délégué, et son mode d'élection ?

□ A l'aide des documents de la Fiche A, souligne en vert les propositions qui te semblent justes et en rouge celles qui te semblent fausses.

1

1. Être candidat :

- a. Ma copine n'est pas française, elle ne peut pas être déléguée de classe.
- b. Tout le monde peut se présenter.
- c. Il ne peut pas être délégué car il l'était déjà l'an dernier.
- d. Je ne peux pas être candidat parce que mes parents me l'interdisent.
- e. Ses résultats trop faibles de l'an dernier l'empêchent d'être candidate.

2. Devenir délégué (ou suppléant) :

- a. Le délégué est désigné par le Principal du collège.
- b. Le délégué est désigné par le C.P.E.
- c. Le délégué est désigné par le professeur principal.
- d. Le délégué est élu par ses camarades.
- e. Les suppléants remplacent les délégués en cas d'absence ou d'empêchement.

3. Le scrutin :

- a. Le délégué est élu à la majorité des voix.
- b. Chacun doit dire pour qui il a voté.
- c. Le vote est secret.
- d. Pour être élu au premier tour, il faut obtenir au moins 15 voix.
- e. Au deuxième tour, il faut avoir plus de 10 voix pour être élu.
- f. On n'a pas le droit de voter pour soi-même.

4. Le rôle des délégués et des suppléants :

- a. Les délégués représentent la classe auprès des professeurs.

b. Les délégués parlent aux adultes du collège des problèmes communs aux élèves.

c. Les délégués peuvent intervenir pour soutenir ou discuter du cas d'un élève particulier.

e. Les délégués représentent les élèves au conseil de classe.

5. Au conseil de classe :

- a. Le délégué est l'avocat des élèves.
- b. Le délégué doit intervenir dans le même sens que les professeurs.
- c. Il ne doit parler que si on l'interroge.
- d. Le délégué vote sur le passage des élèves dans la classe supérieure.
- e. Les suppléants ont le droit d'assister au conseil de classe même si les délégués sont là.

6. Ce que peuvent faire et ce que ne peuvent pas faire les délégués :

- a. Le délégué a le droit de décider du déplacement d'un cours ou d'un devoir.
- b. Le délégué peut demander le déplacement d'un cours ou d'un devoir.
- c. Les délégués peuvent demander à être dispensés d'une heure de cours par semaine.
- d. Les délégués peuvent s'opposer en classe à une décision d'un professeur.
- e. Les délégués peuvent contester auprès du professeur principal la décision d'un autre professeur.